

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 6 Octobre 2016 à 20 h 30**

\*\*\*\*\*

**Etaients présents :**

Mmes : ETIEN-HERNANDEZ-MARTY-PETIOT-VIALATTE-VIRGILI-  
MM :ALBOUY-DIMILTA-ENJALBERT-FLEURY-MARIOJOULS-PUECH-RAYNAUD-  
SERIEYS-

**Absents excusés et représentés :** Mmes AZEMA-JOLY-LAKRICHI –  
MM.BENAZECH-FABRE

**Secrétaire de séance :** Mme MARTY Marie-Christine.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Décision modificative :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants :

**Budget Communal**

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Acquisition broyeur branches	21571	6 000 €		
Changement appareillage EP			2158-261	4 150 €
Installation voirie			21578	1 850 €

**Contrat d'assurance risques statutaires du personnel**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les propositions faites par le groupe AXA France Vie/GRAS SAVOYE Grand Sud Ouest, décide d'adhérer au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion pour les risques statutaires de l'ensemble du personnel permanent, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le taux de cotisation est de 6.73 % sans franchise pour les agents affiliés à la CNRACL et de 1,13 % sans franchise pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

**Admission en non-valeur**

Considérant que Madame le Receveur Municipal n'a pas pu recouvrer des frais de factures d'eau pour un montant total de 1 262.38 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre ces sommes en non-valeur.

**Prestations de service eau et assainissement**

La convention de prestations pour les services Eau et Assainissement signée avec la Castraise de l'Eau arrive à son terme le 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de lancer la procédure de consultation
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la société qui aura proposé la meilleure offre.

### **Vente partie ancien chemin du Carla et acquisition nouvelle emprise**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Accepte :

- le principe de vendre à l'euro symbolique une partie de l'ancien chemin du Carla à la SA Pierre FABRE  
- l'acquisition à l'euro symbolique du terrain nécessaire à la continuité dudit chemin en limite de la propriété de la SA Pierre FABRE,

Les superficies exactes seront déterminées par le passage d'un géomètre.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

Les frais correspondants (honoraires commissaire-enquêteur, géomètre, notaire, signalétique, aménagement de la nouvelle emprise) seront à la charge de la SA Pierre FABRE.

### **Classement espaces communs lotissement « Les Hauts de la Guipalle » dans domaine communal**

Le Conseil Municipal accepte la rétrocession à la Commune à titre gratuit des différents espaces communs et réseaux du lotissement « Les Hauts de la Guipalle ».

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.